



**Interview de Jean-Bernard Quicheron, Président d'honneur de la Chambre Belge des traducteurs, interprètes et philologues (CBTIP) à l'occasion du 50<sup>e</sup> anniversaire de la CBTIP. Mai 2005.**

**Publié dans le « Linguiste » d'avril-mai-juin 2005, volume 51.**

**Q. Vous avez été président de la CBTIP pendant 18 ans. Qu'est-ce qui vous a amené à assumer si longtemps cette lourde tâche ? L'altruisme, le besoin de défendre une cause, l'inconscience, l'amour de la profession ?**

R. En fait, je suis devenu président un peu par hasard. La zizanie régnait dans l'association et les démissions pour sautes d'humeur étaient fréquentes, ce qui n'est pas bon pour la continuité de la gestion. L'on m'a proposé la présidence et j'ai été élu – il ne faut jamais oublier que le président doit être élu, il n'est donc pas désigné au sein du conseil d'administration. Je n'aurais jamais pensé rester président si longtemps. Il y avait certainement une dose d'inconscience, l'amour de la profession et surtout un sentiment d'injustice que je ressentais dans cette profession non réglementée face à des professions qui étaient réglementées. Par ailleurs, j'ai toujours senti le besoin d'apprendre et ceci me semblait une bonne occasion de m'informer sur la profession. Et Dieu sait si l'on apprend des choses dans un conseil d'administration.

**Q. Mais vous étiez fonctionnaire européen, vous n'aviez donc pas grand-chose à défendre puisque le statut de fonctionnaire européen, que l'on soit traducteur, interprète ou administrateur, est un statut confortable.**

R. C'est parfaitement exact. Mais je n'ai jamais supporté l'injustice et je me disais que, puisque j'étais privilégié et que je n'avais pas besoin de courir le cachet comme un interprète indépendant, je pouvais très bien consacrer mon temps libre à la profession. Je ne l'ai jamais regretté, ceci m'a apporté beaucoup de satisfactions et j'ai fait la connaissance de nombreux collègues aux profils aussi divers qu'intéressants. Je pense aussi avoir donné une grande stabilité à cette association. Nous sommes parvenus à doubler les effectifs, ce qui n'est pas une mince affaire, car les traducteurs hélas n'ont pas la fibre corporatiste, or l'union fait la force dans une profession non réglementée.



**Q. Vous pourriez retracer en quelques mots le parcours qui vous a amené à Bruxelles.**

R. Bien volontiers. En fait, rien mais rien du tout ne me prédestinait à devenir interprète de conférence. Je suis né en 1940 en France, plus précisément en Champagne, dans une famille de vignerons. J'étais un pur francophone et mes connaissances de langues étaient celles du lycée. J'aimais beaucoup les langues et les sciences. Je suis allé au lycée de Reims où j'obtins le baccalauréat en 1958. Puis vint une période assez difficile, un séjour de deux ans en

Angleterre au Polytechnic de Londres où je poursuivis des études de commerce puis cinq ans à Heidelberg au Dolmetscher-Institut de l'université de Heidelberg. Je devais être né sous une bonne étoile car c'est une succession de hasards qui a guidé mes pas vers Heidelberg. Je ne puis vraiment pas dire que j'ai planifié et mes études et ma carrière. « Werkstudent », j'ai dû financer toutes mes études en Allemagne en enseignant le français, ce qui était particulièrement lourd. Puis, comme par hasard, l'université de Heidelberg ayant des contacts avec la Commission européenne, j'ai été convoqué à Bruxelles dès que j'avais le diplôme d'interprète de conférence. Il fallut passer de nombreux examens pour être titularisé mais mon arrivée à Bruxelles m'ouvrait enfin une voie royale. J'ai cherché un emploi pendant un mois, un rêve pour les jeunes d'aujourd'hui (pour moi aussi d'ailleurs à l'époque !).

**Q. Mais revenons, si vous le voulez bien, à la Présidence de la CBTIP. Comment l'association se présentait-elle à l'époque où vous avez repris les rênes ?**

R. J'ai toujours été frappé par l'intelligence des pères fondateurs de cette association, car, au fil des ans, les textes de base – statuts et règlement d'ordre intérieur – n'ont pas eu besoin d'être modifiés fréquemment. A l'époque où j'ai repris le flambeau, l'atmosphère était lourde, la gestion aléatoire et de nombreux conflits personnels se produisaient. Je pensais que, pour gérer correctement une association, il faut que règnent la paix et la bonne entente entre les membres et ceux du conseil d'administration qui gèrent l'association au jour le jour. Il fallait augmenter d'urgence les effectifs pour être représentatifs de la profession. Ce qui est étonnant c'est qu'il n'y ait jamais eu d'association concurrente.

**Q. Disposiez-vous d'un secrétariat permanent ? De subsides ? De volontaires non rémunérés bien entendu ?**

R. Sous ma présidence, nous n'avons jamais eu de secrétariat permanent, ni d'ailleurs d'adresse correspondant à un lieu fixe, comme actuellement la maison des Ingénieurs. C'est Doris Grollmann qui a fait adopter un secrétariat permanent rémunéré. C'est bien entendu merveilleux. Nous estimions à l'époque que nous n'avions pas assez de fonds pour ce faire. Seule la bonne volonté de chacun a permis de nous organiser. Ce qui ne nous a pas empêchés d'être très professionnels.

La réalisation de l'annuaire restait un gros problème. Monsieur Pierre Moskvitcheff a été le premier, sous ma présidence, à réaliser en 1987 un vrai annuaire professionnel. Quel travail de titan ! Quelle magnifique réalisation !

Doté d'un ordinateur personnel j'ai repris la confection de cet annuaire dès 1988 et je l'ai réalisé seul jusqu'en 1995. Je me rappellerai toujours le premier exemplaire, je l'avais fabriqué pendant mes vacances de Noël à Ostende. L'imprimante à picots était très lente et très bruyante. Ma femme, les enfants et moi fuyions l'appartement pendant qu'elle accomplissait son bruyant et pénible travail d'impression. Avec le papier à picots, l'on ne risquait guère le bourrage de l'imprimante. Le travail de confection est lourd mais indispensable à la vie de l'association.

**Q. Quelle a été votre contribution à l'élaboration de certains textes de base de la Chambre ?**

R. J'ai commencé à rédiger tout seul (aux innocents les mains pleines, comme le dit l'adage) le code de déontologie des traducteurs et celui des interprètes, en demandant bien entendu

l'avis des membres de l'association et en m'inspirant de textes existants. Car on ne peut jamais rien faire tout seul dans un domaine aussi vaste et complexe. Ces deux textes font désormais partie du corpus officiel de textes de la Chambre. J'ai également poussé à l'adoption de textes de définition des langues de travail, du travail du traducteur et de l'interprète. Ce ne fut pas toujours facile de mettre tout le monde d'accord sur les textes. J'ai également poussé à l'inclusion des spécialisations dans l'annuaire. Ceci a déclenché des discussions épiques, car certains craignaient que la non mention d'une spécialité les prive de travail.

**Q. Quel bilan tirez-vous de votre présidence ? Si c'était à refaire vous referiez la même chose.**

R. Avec le recul, on est toujours plus modeste que lorsque l'on a le nez sur le guidon. Je pense avoir amené la paix, un certain professionnalisme, une constance dans la gestion et surtout une augmentation sensible des effectifs. Sous ma présidence, la CBTIP n'a jamais été en déficit. Je me rappelle une année difficile où j'ai demandé aux membres du conseil d'administration d'anticiper le paiement de leurs cotisations car la trésorerie était juste. Ils l'ont fait sans broncher, je les ai beaucoup admirés car rien ne les y obligeait si ce n'est la solidarité. Ce fut un très beau geste, qui est probablement passé inaperçu dans l'histoire de la Chambre.

J'aurais voulu obtenir la réglementation de la profession mais la création d'une fédération (Federlingua) dont le seul objectif était de lutter contre notre projet a empêché l'adoption de la réglementation. J'ai été profondément déçu car ce rejet était le fait d'un corporatisme servant les intérêts de bureaux de traduction n'acceptant aucune entrave à leur liberté. Par ailleurs, j'ai trouvé certains traducteurs un peu mesquins. Lors de la négociation, ils demandaient des garanties en béton, alors que le projet était en pleine gestation. Je leur ai rétorqué que si le projet devait déboucher, dans sa phase finale, sur des décisions défavorables à la profession, nous arrêterions toute négociation et abandonnerions le projet mais beaucoup ne m'ont pas cru. Je dois avouer que je n'ai pas apprécié cette méfiance injustifiée, j'ai en effet toujours tenu ma parole.

De toute façon, il semble que dorénavant les réglementations des professions posent problème dans la mesure où elles peuvent perturber le libre jeu du marché. J'ai cependant du mal à accepter ce principe, car il est clair que personne ne devrait travailler en dessous de son seuil de rentabilité mais une libéralisation à outrance peut engendrer ce phénomène malsain, même s'il n'est parfois que transitoire.

Si c'était à refaire, je referai la même chose, simplement j'essaierais de donner la priorité à une plus grande visibilité de l'association.

**Q. Quelles sont les choses que vous avez aimées le plus et celles que vous avez détestées le plus ?**

R. J'ai beaucoup aimé l'ambiance qui règne dans un Conseil d'administration. J'aime la multiplicité des points de vue, même si je passe parfois pour être un peu autoritaire. J'ai toujours essayé de respecter le point de vue des autres, sauf lorsque ceci signifie faire adopter par tous une position égoïste et peu propice à la profession. Nombre de membres de la CBTIP et du Conseil d'administration sont devenus des amis. J'ai particulièrement apprécié le professionnalisme et l'intelligence tant pratique que tout court d'une personne qui m'a assisté

de nombreuses années comme secrétaire général, je veux parler de Jean-Pierre Callut. J'ai appris énormément de choses à ses côtés. Tout d'abord, c'est un traducteur de très haut niveau, ensuite son pragmatisme me freinait positivement dans certaines de mes positions un peu trop théoriques ou ambitieuses.

J'ai beaucoup détesté la mesquinerie, le petit esprit sans grande envergure. Or, certains traducteurs, probablement parce qu'ils vivent dans le monde limité de leur bureau, avec parfois peu de contacts avec d'autres, ont le don de couper les cheveux en quatre, d'ergoter et de ratiociner en permanence, ce qui est peut-être favorable à la stimulation des neurones mais ne fait guère avancer les dossiers. Un président doit avoir une patience d'ange à l'écoute et être capable de faire rapidement la synthèse en vue de prendre une décision.

**Q. Vous a-t-on reproché certaines choses ?**

R. Oui, bien sûr, certains m'ont reproché d'être interprète fonctionnaire et de ne pas être traducteur juré.

J'ai toujours rétorqué que finalement le fait que je ne sois pas indépendant comportait pour l'association beaucoup d'avantages. Tout d'abord je n'étais pas un concurrent, je ne prenais de travail à personne, je disposais de temps pour gérer l'association et enfin je n'avais pas à défendre des intérêts purement personnels. Je pouvais gérer finalement en plus grande indépendance. Je crois que j'ai fini par le faire comprendre aux autres.

Quant au traducteur juré, je connaissais bien la question, puisque je donnais un cours de déontologie à l'Institut Cooremans et j'avais étudié cette question à laquelle je consacrais un très long chapitre. Mais je savais que la justice belge, contrairement à la justice allemande, n'avait pas de sous pour payer correctement ses traducteurs-interprètes jurés. Ce n'est d'ailleurs pas un problème exclusivement belge. La traduction jurée est un exercice particulièrement difficile, spécificité du vocabulaire, procédures ne faisant guère de place aux interprètes, formalisme des textes, conditions d'acoustique particulièrement mauvaises, stress lié à la cause entendue, etc. Doris Grollmann a fait bouger les choses dans ce domaine.

**Q. On vous a parfois reproché, me semble-t-il, d'avoir organisé des colloques ?**

R. Oui c'est vrai et étrange à la fois, car dans une société où chacun se forme tout au long de la vie, il me paraissait bizarre que les traducteurs et les interprètes ne puissent pas se réunir pour faire le point de leur profession. Nous avons organisé toute sorte de colloques et je ne le regrette nullement. L'organisation de tels événements est cependant assez lourde. Certains pensaient que ce n'était pas une priorité de la Chambre, je ne partage toujours pas leur avis. Il faut toujours savoir d'où l'on vient et vers quoi on se dirige.

**Q. Que pensez-vous des professions d'interprète et de traducteur ? Vous les avez en effet quittées en 1995, soit 9 ans avant votre retraite.**

R. Je trouve ces deux professions merveilleuses.

L'interprétation donne une ouverture incroyable sur le monde, notamment politique. J'ai vu de très près comment fonctionnent nos sociétés, puisque finalement la législation communautaire s'occupe quasiment de toutes les questions traitées au plan national, si ce n'est les questions de défense. L'interprétation nécessite une certaine hygiène de vie, vu que

le cerveau et la concentration sont fortement sollicités. Néanmoins, j'ai toujours ressenti un certain malaise à être l'intermédiaire du message, alors que je me sentais le moins compétent du domaine dans toute la salle. Cet état de fait procède d'un certain paradoxe, c'est celui qui est le vecteur linguistique qui connaît le moins le dossier, à certaines exceptions près. C'est pourquoi je me suis employé à me préparer au maximum. J'avais mis sur pied tout un système de préparation des interprètes aux congrès scientifiques et techniques et envisagé l'intégration de l'ordinateur portable dans la cabine lui apportant textes, lexiques et images.

Quant à la traduction que j'ai parfois pratiquée, je trouve qu'elle procure également de très grandes joies. Elle est plus méticuleuse car les écrits restent. La joie de trouver le mot exact après de nombreuses recherches, de trouver la syntaxe appropriée, de recomposer le texte comme s'il avait été écrit dans la langue cible sont des plaisirs indicibles. N'oublions pas non plus le travail des terminologues, des correcteurs d'épreuves, etc.

### **Q. Pourquoi avez-vous quitté l'interprétation et la traduction ?**

R. Je ne sais si l'on peut dire que je les ai quittées car j'y reste encore fort attaché. Après 28 ans d'exercice de la profession, je voulais voir de l'autre côté, celui des acteurs, des rédacteurs de nos textes. Par ailleurs, dans une administration, les cadres administratifs sont mieux traités et récompensés du point de vue carrière que les seuls linguistes. Je voulais être autre chose que linguiste pour compléter mon expérience professionnelle.

Passer de l'autre côté n'est pas une mince affaire car les clichés perdurent s'agissant des linguistes, du genre « ils ne savent que les langues ». J'avais développé une passion pour l'informatique et la documentation. C'est ce qui me permit de changer totalement d'orientation mais j'en ai bavé à apprendre les procédures, à diriger du personnel et à gérer un budget substantiel.

### **Q. Quel métier avez-vous préféré, celui d'interprète ou d'administrateur ?**

R. Voilà une question à laquelle il est difficile de répondre de façon tranchée. Car l'interprétation permet à quelqu'un qui, comme moi, n'est pas issu d'un milieu administratif ou politique mais viticole, de découvrir le rôle de l'Etat dans la vie quotidienne des citoyens et le rôle d'une administration à vocation toute particulière qu'est la Commission.

L'interprétation est un métier difficile mais passionnant, car à la Commission l'interprète se trouve au beau milieu de tous les acteurs de nos multiples sociétés. Certes son rôle est d'abord linguistique mais il est un acteur primordial en matière de communication. Pour toute personne passionnée de savoir, ce métier permet d'accumuler une grande quantité de connaissances.

Etre administrateur implique une toute autre facette de l'individu et je pense que nous tous sommes très riches en capacités multiples dont parfois seulement quelques-unes se développent car le milieu professionnel peut être limité ou limitatif.

J'ai eu le grand privilège d'être responsable de l'achat centralisé d'informations électroniques à la Direction générale 10 (Information, communication, culture, audiovisuel), donc de faire venir sur l'intranet des produits tels que le bulletin de l'Agence Europe et de gérer un budget substantiel, de négocier les contrats d'achat, de fréquenter le monde des affaires..

Puis, je me suis vu confier la gestion de l'intranet qui s'appelait EUROPAplus avant d'être rebaptisé en IntraComm lorsqu'il a migré à la Direction générale du personnel et de l'administration. J'ai beaucoup aimé la gestion de l'intranet. Enfin, à la Direction générale Justice et affaires intérieures (JAI), ma tâche a consisté à essayer de faire connaître ce que la Commission fait en vue de réaliser un espace de liberté, de sécurité et de justice. J'y ai notamment réalisé le centre virtuel de documentation qui se trouve sur le site internet Europa sous justice, sécurité et liberté.

**Q. Passe-t-on facilement au rôle d'administrateur lorsque l'on a été interprète ?**

**R.** Oui et non. Il y a plus de dix ans, il fallait réussir un concours de passage de LA (cadre linguistique) en A (cadre d'administrateur). Certains de mes collègues ont eu le courage de le faire. Je m'y suis refusé estimant que j'étais tout aussi universitaire qu'un administrateur A et que je n'avais pas à payer cette discrimination administrative, erreur de parcours dans l'établissement des textes fondamentaux du statut. Depuis, elle a été fort heureusement supprimée.

En revanche, le linguiste qui veut devenir administrateur et qui n'a pas fait d'administration et qui s'est contenté - si l'on peut dire - d'être un linguiste de haut niveau, reste handicapé. Car avoir géré des budgets, du personnel, des dossiers complexes tels qu'appels d'offres, contrats, etc. nécessite un savoir-faire certain que l'on n'acquiert pas en pratiquant exclusivement le métier de linguiste.

Pour ma part, ma passion autodidacte pour l'informatique et la documentation (j'ai été pendant de nombreuses années Information Officer) m'ont permis une mutation totalement réussie en 1995. J'avais été à l'origine du concept de la cabine de l'an 2000, c à d de faire venir dans la cabine, par le biais de l'informatique, toute l'information dont l'interprète a besoin. Nous avons collaboré avec l'Institut Marie Haps, qui supportait le projet. Ce dernier n'a pas abouti, les esprits n'étaient pas encore prêts, depuis ce concept a été réalisé en partie.

Néanmoins, il fut difficile de s'adapter à la gestion tant des budgets et des contrats que de personnel. Gérer un contenu, quel qu'il soit, est un merveilleux défi.

**Q. Vous avez été et êtes un homme aux multiples facettes, interprète de conférence, traducteur, terminologue, documentaliste, spécialiste intranet et internet, spécialiste de l'achat d'information spécialisée, quel conseil donneriez-vous à de jeunes personnes souhaitant embrasser la carrière de traducteur ou d'interprète ?**

**R.** Mes conseils seraient multiples. On ne fait bien que ce que l'on fait avec passion. Êtes-vous sûr que la traduction ou l'interprétation vous passionnent ? Ce serait la première question. La seconde question serait : « êtes-vous de nature à être au service des autres ou préférez-vous que les autres soient à votre service ? ». Si vous acceptez d'être un intermédiaire toute votre vie, pas de problème, sinon réfléchissez-y sérieusement !

Viendraient alors les conseils. Votre premier outil est votre langue maternelle puisque c'est vers elle que vous allez traduire ou interpréter. Possédez-vous bien cet outil ? En êtes-vous sûr(e) ? Ne soyez pas trop indulgent à votre propre égard ! Ensuite, adorez-vous apprendre, êtes-vous prêt(e) à apprendre tout au long de votre vie ? C'est le merveilleux de ce métier mais aussi son défi principal. Affiliez-vous enfin à une association professionnelle, vous y

trouvez des collègues partageant vos difficultés et des collègues ayant des solutions à vous proposer.

Si vous remplissez ces conditions principales, retrouvez-vous les manches ! Ce n'est pas parce que vous avez le diplôme en poche que vous êtes déjà un professionnel. Commencez modestement, apprenez le métier lentement et sûrement ! Il vous le rendra au centuple !

**Q. Pourquoi êtes-vous devenu membre de la CBTIP ?**

R. Je ne sais pas si vous allez me croire, pourtant c'est la véritable raison. J'étais chargé du cours de « déontologie de la traduction et de l'interprétation » à l'Institut Cooremans et je consacrais une grande partie de ce cours à la traduction jurée. Je n'en connaissais que la partie théorique. Je suis devenu membre de la CBTIP exclusivement pour être mieux informé de la situation pratique du traducteur juré, car je déteste parler de choses que je ne connais pas.

Qui a dit un jour que 'la curiosité était un vilain défaut '?

Ceci étant dit, je pense que l'affiliation à une association professionnelle est indispensable. Elle permet de mieux se situer au sein de la profession, de la société. Ce n'est pas nécessairement un réflexe corporatiste, c'est vouloir mieux s'intégrer, s'améliorer, profiter de sources d'information, de comparaison.

Car n'oubliez pas la formule « quand je me regarde, je m'humilie, quand je me compare, je me magnifie ».

Propos recueillis par Frédéric Cavallier